Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_90-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_90

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 1er juillet**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 24 juin 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 24 juin 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme FORESTIER Anne, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. CHARLES Bruno.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. LAMOUR Franck, Conseiller Municipal.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_90-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

26-90)REHABILITATION (RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE) DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE – AVENANT 1 – LOT 11- MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHÉ

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire de Combourg

Nomenclature : 1.1 – COMMANDE PUBLIQUE/Marchés publics

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2194-8,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21-6°,
VU la délibération n°26-33 du 1er avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire la compétence pour souscrire les marchés publics et prendre toute décision concernant leur exécution, étant précisé que seuls les avenants entraînant une augmentation supérieure à 10 % du montant initial du marché doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal,
VU la demande de modification du marché présentée par l'entreprise CCE TP de Pleudihen sur Rance,

CONSIDERANT que l'article R.2194-8 du Code de la commande publique autorise la modification d'un marché lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant initial du marché de travaux,

CONSIDERANT que les travaux supplémentaires demandés par l'entreprise CCE TP ont été validés par le pouvoir adjudicateur,

CONSIDERANT que les crédits inscrits au budget 2026 sont suffisants pour financer ces travaux supplémentaires,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 (entreprise CCE TP) présenté ci-dessous :

Lot n°	Montant marché (€HT)	Montant cumulé des modifications déjà validées (€HT)	Projet de modification de marché				**% cumulé sur marché**	Nouveau total marché (€HT)
			N°	Description des travaux	Montant (€HT)	% de la modification de marché		
1	75 384 € Comprenant la PSE n° 1 – enrobé finition hydro décapée (70 519 € + 4 865 € PSE)	-	1	Modification des prestations de réseaux et modification du terrassement liée à la nature du sol défavorable	**7 852.80**	10.42 %	**10.42 %**	83 236.80

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260701-D26_90-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

F. LAMOUR

Le Maire,

J. LE BESCO